



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2018**

Date
de la convocation

29/06/2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Juillet, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 29 juin 2018.

Nombre
de conseillers

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Laurence LAROCHELLE(17)

En exercice
29

Présents
17

REPRÉSENTÉS : M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - M. Claude JERSIER (ayant donné procuration à Mme Christelle GILLES) - Mme Lucie LAROCHELLE (ayant donné procuration à M. Jean-Philippe NOËL) - Mme Justina FAVORINUS (ayant donné procuration à M. Justin RUPAIRE).....(04)

Absents
12

ABSENTS : Mme Louisiane DEGLAS - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN(08)

(Dont
Procuration)
04

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

08

**RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE PORTANT
SUR L'UTILISATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF
DE LA COMMUNE : PISCINE**

Vote à
l'unanimité
Pour : **21**
Contre : **00**
Abstention : **00**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

01 OCT. 2018

La Publication
et/ou la notification
du :

01 OCT. 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal du 23 janvier 2003 portant révision de prix de certains tarifs de service public ;
- Vu la délibération n°06 du Conseil Municipal du 20 septembre 2005 portant fixation de tarifs municipaux : prestations offertes à la piscine communale ;
- Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 24 juillet 2017 portant modification de la grille tarifaire de la piscine communale de Trois-Rivières ;
- Considérant que les tarifs appliqués aux activités pratiquées au sein de la piscine sont restés inchangés ;
- Vu la proposition de Monsieur le Maire de réviser l'offre tarifaire pour les différentes disciplines exercées à la piscine ;
- Considérant la qualité pédagogique dispensée et les efforts consentis en termes d'aménagement pour un accueil optimal du public et notamment des personnes en situation de handicap ;

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'Approuver la nouvelle tarification des disciplines offertes à la piscine communale qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

FRAIS DE DOSSIER : 20€ (*) ¹				
ACTIVITES		NOMBRE de Séance / Semaine	Montant/Mois Résidents	Montant/Mois Non-Résidents
ECOLE DE NATATION	Pataugeoire	1	20,00€ (*) ²	25,00€
	Moyen et	1	20,00€ (*) ²	25,00€
	Grand bassin	2	30,00€ (*) ²	35,00€
COURS ADULTES	Natation	2	35,00€	40,00€
	Aquagym	2	40,00€	45,00€
	Aquagym/Natation (*) ³	4	70,00€	75,00€

FRAIS DE DOSSIER : 20€ (*) ¹				
BAINS JOURNALIERS				
BAIN OCCASIONNELS	<12 ans	1	3,00€	4,00€
	>12 ans	1	4,00€	5,00€
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT sauf primaire et maternelle de la collectivité	Utilisateur	1	1,00€	1,00€
	Accompagnateur	1	2,00€	2,00€
ASSOCIATIONS ET AUTRES ETABLISSEMENTS Centre de loisirs	Utilisateur	1	1,00€	1,00€
	Accompagnateur	1	2,00€	2,00€
Obtention d'une Attestation de NATATION : 5,00€				

(*)¹ Les frais de dossiers (20,00€) concernent uniquement l'école de natation et les cours d'adultes.

(*)² Une dégressivité sera appliquée lors de l'inscription :

- 2^{ème} enfant : à hauteur de 20%
- 3^{ème} enfant : à hauteur de 30%
- 4^{ème} enfant et plus : à hauteur de 40%

Il est retenu que le taux de la dégressivité s'exercera sur le montant total des inscriptions

(*)³ Le forfait Aquagym/Natation comprend deux (2) séances d'« Aquagym » et deux (2) séances de « Natation Adulte » par semaine.

Article 2

De Dire que concernant la fréquentation de la piscine communale par les scolaires des écoles maternelles, élémentaires et primaires de la commune de Trois-Rivières à l'occasion de cycles, s'exercera une gratuité pour l'accès à la dite structure.

.../..



Commune de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Juillet 2018

.../...

Article 3

De Dire encore que ces sommes seront encaissées par le régisseur en fonction ou son suppléant contre délivrance d'un récépissé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Courrier
Arrivé
Le :

01 OCT. 2018

Service Courrier

